

# Parcoursup restreint toujours plus l'accès aux formations publiques

Les biais de la plateforme Parcoursup, notamment les propositions tardives et les places trop peu nombreuses dans le public, aboutissant à la sélectivité de la plupart des filières, s'aggravent encore cette année et poussent les jeunes à s'inscrire dans des formations privées sujettes à caution.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,  
coresponsable du secteur Service public

**A**n nouveau, cet été, de nombreux bacheliers et bachelières ont dû attendre des propositions tardives de poursuites d'études, en juillet voire en août, pour rechercher un hébergement dans des villes universitaires dont l'offre de logements est toujours en tension faute de constructions suffisantes de logements Crous. Sur les 60 000 hébergements promis par le président de la République lors de son premier mandat, seuls 30 000 ont été achevés et tous ne relèvent pas d'une offre publique des Crous. En 2023, la ministre de l'ESR avait promis que « 35 000 nouveaux logements étudiants abordables ser[ai]ent créés d'ici à la fin du quinquennat, et [que] les dernières résidences Crous vétustes en attente ser[ai]ent renouvelées »<sup>1</sup>. Espérons que les budgets alloués en 2025 et 2026 permettront de tenir cette promesse au cours des deux années qui restent.

## FORMATIONS SÉLECTIVES

Mais, si les annonces tardives de propositions de formations sont un biais important de la plateforme de sélection Parcoursup qui pourrait être corrigé par une hiérarchisation des vœux par les candidats, la principale fonction de la plateforme que nous dénonçons depuis son instauration en 2008 est de limiter les places dans les formations de licences générales et, ainsi, de rendre sélectives toutes les formations postbac en refusant l'accès à l'enseignement supérieur à près de 100 000 bacheliers et bachelières chaque année.

En effet, le 10 juillet, sur les 867 956 candidat-es inscrit-es sur la plateforme (en progression de 2,2 % par rapport à 2024), seul-es 731 934 d'entre elles et eux avaient reçu au moins une affectation parmi leurs vœux, soit 84,33 % (contre 85,90 % en 2024). C'est le plus bas taux d'affectation depuis la mise en place de la plateforme il y a sept ans. Parmi les 102 844 candidat-es non démissionnaires toujours en attente d'une proposition d'affectation le 10 juillet, 4 559 (4,43 %) avaient saisi la commission d'accès à l'enseignement supérieur. C'est 73 % de plus qu'en 2024.

Les raisons de cet échec sont multiples. Nous avons déjà dénoncé la baisse du nombre de places de nombreuses formations présentes sur Parcoursup 2025 par rapport à l'année précédente :

- 33 000 places en moins (-9,5 %) dans les formations privées, principalement le fait de formation de STS en apprentissage ;
- 9 800 places en moins (-1,4 %) dans les formations publiques, notamment 5 300 places en licences générales.

## FERMETURES DE PLACES EN LICENCE

Ces baisses sont sans commune mesure avec le léger retrait du nombre de bacheliers et de bachelières de 2025 par rapport à 2024 (-5 000, soit -0,7 %), principalement à cause de la baisse du nombre de lycéen-nes de terminale inscrit-es au baccalauréat (-9 000, soit -1,2 %), car le taux de réussite demeure comparable (91,8 % en 2025 et 91,4 % en 2024<sup>2</sup>). De plus, cette baisse des néobacheliers et néobachelières était compensée cette année par la progression des étudiant-es en réorientation inscrit-es sur la plateforme (+13 626, soit +8 %) et des candidat-es scolarisé-es à l'étranger (+843, soit +2,4 %).

Les fermetures de places en licence sont principalement le fait d'établissements en difficultés budgétaires devant appliquer des plans de retour à l'équilibre et auxquels les rectorats et le ministère ne donnent plus les moyens de maintenir un taux d'encadrement convenable.

Ainsi, le gouvernement choisit de jeter toujours plus de jeunes dans les filières des formations privées, dont nombre d'entre elles ne sont pas référencées sur Parcoursup et dont le contenu ne permet pas d'accéder à des qualifications reconnues.

Pour accueillir et faire réussir toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, le SNESUP-FSU revendique la création de 100 000 places supplémentaires en premier cycle universitaire et de 50 000 places en deuxième cycle. Cela nécessiterait la création de 7 500 emplois d'enseignant-e et d'enseignant-e-chercheur-se et une progression du budget de l'enseignement supérieur de 1,5 milliard d'euros (10 % du budget actuel). ■

**Le SNESUP-FSU revendique la création de 100 000 places supplémentaires en premier cycle universitaire et de 50 000 places en deuxième cycle.**

1. Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> décembre 2023 : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/engagement-en-faveur-du-logement-etudiant-sylvie-retailleau-et-patrice-vergriete-presentent-la-93843](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/engagement-en-faveur-du-logement-etudiant-sylvie-retailleau-et-patrice-vergriete-presentent-la-93843).

2. DEPP, « Note d'information » n° 24.45, juillet 2025 : [www.education.gouv.fr/le-baccalaureat-2025-session-de-juin-450806](http://www.education.gouv.fr/le-baccalaureat-2025-session-de-juin-450806).